



Indemnités de fin de contrat

Par **faus**, le **10/12/2013** à **16:50**

bonjour, je voudrais savoir si j'ai droit aux indemnités de fin de contrat pour un emploi-jeune de 5ans et un contrat d'assistant d'éducation d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans au sein de l'éducation nationale. Mes employeurs respectifs étaient 2 collèges publics.

Par **moisse**, le **10/12/2013** à **17:39**

Bonsoir,
Par de prime de précarité pour les emplois de formation et/ou aidés.
Pas de prime de précarité pour les emplois avec le service public.